2. — Achille Bonte, capitaine des sapeurs-pompiers d'Armentières, sous-trésorier collecteur de la Société. — Dévouement constant à la Société.

Médailles d'argent

1. — Irène-Louis-Joseph Wadoux, capitaine de remorquage à Gravelines. — Très-grand dévouement dans plusieurs sauvetages très-périlleux, notamment le 3 avril 1881.

2. — Gabriel Fourcroi, pilote à Dunkerque. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très périlleux, notamment le 8 novembre 1880.

3. — Pierre-Emile Marquette, pilote à Dunkerque. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très périlleux, notamment le 12 août 1881.

4. — Frédéric Maryn, pilote à Dunkerque. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très périlleux, notamment le 16 février 1879.

5. — Guillaume Godet, marin à Dunkerque. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très périlleux, notamment le 28 mars 1882.

6. — Jules Loyer, patron lamaneur à Dunkerque. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très périlleux, notamment en décembre 1881.

7. — Pierre Plachot, patron de pêche à Gravelines. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très-périlleux.

8. — Alfred Marais, agent de police à Roubaix. — A montré une grande énergie et un grand courage en arrêtant par deux fois des chevaux emportés et en abattant des chiens enragés, notamment le 4 mai 1882.

9. — Carlos Bonte, officier aux sapeurs-pompiers d'Armentières. — Très grand dévouement dans plusieurs incendies, notamment le 26 septembre 1880.

10. — César Debosque, officier aux sapeurs-pompiers d'Armentières. — Tres grand dévouement dans plusieurs incendies, notamment le 26 septembre 1880.

11. — Hans Apeness, armateur à Calais. — A fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement en portant secours à des naufragés, notamment en 1878 et 1882.

12. — Henri Coppin, quartier-maitre canonnier à Gravelines. — Très grand dévouement dans plusieurs sauvetages très dangereux, notamment en 1878

13. — Henri Lechevalier, à Béthune. — A fait preuve de beaucoup de dévouement dans plusieurs sauvetages très dangereux, notamment le 30 août 1881.

14. — Alfred Delerive, peintre à Lille. — A au péril de sa vie, sauvé une jeune fille qui se jetait par une fenêtre, blessé en cette circonstance, 2 septembre 1881.

15. — Vermeulen Gilodon, conseiller municipal à Armentières. — Très grand dévouement en accomplissant plusieurs sauvetages notamment le 14 décembre 1881.

16 Seynave-Dupire, sergent-major aux sapeurs-pompiers de Roubaix. — S'est distingué en accomplissant des actes de courage et dévouement, notamment le 30 octobre 1881.

17. — Fourmentraux Edouard, mannelier à Lille. — A fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement dans diverses circonstances notamment le 11 juillet 1881.

18. — Cornil Louis à Lille. — Très grand dévouement en accomplissant différents sauvetages périlleux, notamment le 17 février 1880.

Médailles de bronze

1. — Leclercq Théodore, sergent-major aux sapeurs-pompiers de Lille. — Dévouement dans plusieurs incendies.

2. — Catteuw Romain, sergent aux sapeurs-pompiers de Lille. — Dévouement dans plusieurs incendies.

3. — Charles Larose, sapeur-pompier à Lille. — A montré beaucoup de dévouement dans l'accomplissement de plusieurs sauvetages.

4. — Louis Dépré, employé à Boulogne-sur-Mer. — A fait preuve de dévouement en accomplissant plusieurs sauvetages, notamment le 8 décembre 1881.

5. — Emile Baudin, sergent major aux sapeurs-pompiers de Lille. — Dévouement et abnégation dans diverses circonstances.

Diplôme d'honneur.

Louis Richard, éclusier à Valenciennes. — A fait prenve de sang-froid dans plusieurs circonstances en cherchant à secourir son semblable.

Citations.

4. — Emmanuel Doosche, à Valenciennes.

2. — Hippolite Bastien, marinier à Armentières.

3. — Louis Bonte, mécanicien aux tramways à Lille.

4. — Albert Binct, militaire au 73e de ligne à Béthune.

5. — Jean-Baptiste Duvillers, boulanger à Lille.

LE BANQUET

Le soir, à six heures, cent soixante invités se réunissaient dans la salle des fêtes de l'hôtel des pompiers. M. le préfet avait accepté la présidence. Une cordialité parfaite a régné pendant tout le banquet. On se montrait avec curiosité certains sauveteurs de Dunkerque, de Calais et de Boulogne, parmi lesquels se trouvait une femme décorée des insignes du sauvetage.

Au dessert, M. le vice président de la société, Dusautois, a pris la parole et, en remerciant M. le Préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête fraternelle, il a demandé la permission de porter la santé de M. Paul Cambon, aujourd'hui représentant des intérêts français en Tunisie, et qui il y a un an, présidant cette même fête, formulait le désir de voir la société des sauveteurs grandir et prospérer. Son frère accepte la cette succession de famille. (Applaudissements.) Il sera pour la société un protecteur et un ami.

TOAST DE M. LE PRÉFET

M. Jules Cambon répond qu'il accepte avec fierté, l'héritage fraternel. Sur ce terrain neutre de la charité et de l'abnégation, il ne trouvera que des cœurs dévoués, que des sauveteurs.

Je bois donc à la prospérité de la société, de ces braves cœurs qui ne comptent pas avec le danger et qui se dévouent quand un appel leurs est adressé.

Lui aussi sera donc fier d'appartenir à cette société de la Fraternité qui s'appelle les sauveteurs du Nord. Autant qu'il le pourra, il sera avec eux dans cet amour de l'humanité qui les inspire et les dirige. Ici point de partis politiques, l'homme en danger, voilà le but (Bravos prolongés).

M. Jules Cambon boit donc aux sauveteurs du Nord.

M. le commandant Vigneron porte la santé du président de la République et des sauveteurs du Nord qui comprennent si bien les intentions du chef de l'Etat.

Après luisc lève M. le docteur Labanhie, membre du Conseil municipal qui boit aussi aux sauveteurs et rappelle le souvenir de son prédécesseur M. Cottignies qu'un avancement mérité a envoyé comme avocat-général en Corse.

M. Picbon, sous-préfet de Dunkerque boit à son tour aux organisateurs du banquet fraternel auquel nous assistons, et aux commissaires qui ont organisé cette belle fête.

A dix heures cette fête intime était terminée, suivant un dernier mot de M. le préfet Jules Cambon, prenant congé des invités on se disait : « à l'année prochaine! — Sur le terrain de la charité et du dévouement, il y a place pour tous! ».

—

P.-S. — N'oublions pas la presse. A la fin du banquet M. le vice-président Dusautois s'est levé et a porté la santé de tous les journaux de Lille, surtout des journaux populaires, qui, a-t-il dit, se font chaque jour les propagateurs de l'idée de dévouement qui inspire la Société des sauveteurs du Nord.

Des applaudissements unanimes ont ponctué cette proposition de l'honorable vice-président.

Le plus jenne des représentants de la presse lilloise, M. Ashsoignon, du *Progrès du Nord*, chargé de répondre par ses confrères, a pris la parole, et, en quelques termes vivement sentis, il a remercié les sauveteurs du Nord d'avoir pensé à associer la presse, ce quatrième état comme on l'a appelée, à participer aux bienfaits de la société. Ici, point de parti politique : « L'amour de l'humanité seul. » (Applaudissements très-prolongés.)

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE. — Concours publics de 1882.

3e journée, mercredi 12 juillet, à 11 heures. — Jury : MM. Lavainne, président; Bigo, Demeunynck, Lammens, Desoblain, L. Delannoy, Lefebvre-Müller.

Chant (hommes). — Professeur : M. Boulanger. — Concurrents : M. Montet, *Air de la Reine de Chypre* (Halévy). — M. Carpentier, *Air d'Iago d'Othello* (Rossini). — M. Legrand, *Cavatine de Jérusalem* (Verdi). — M. Desmits, *Air de Zampa* (Hérold). — M. Bernard, *Air des Brigands* (Mercadante).

Chant (Demoiselles). Professeur : Mme Fonrobert-Beauclair. Concurrentes, Mlles Clouet (Acc. 1881), *Air de la Reine d'un jour* (Adam). — Verdier, *Les Vêpres Siciliennes* (Verdi). — Humblot, *Air des bijoux de Faust* (Gounod). — Leclercq, *Récitatif et couplets de Guillaume Tell*, (Rossini). — Brouchette (2e prix 1881), *Air de Lucie* (ô fontaine) (Donizetti). — Simon, *Air de Pierre de Médicis* (Poniatowsky.) — Kain (2e prix 1879), *Air de la Lyre, dans Galathée* (Massé). — Simonnet, 2e prix 1881) *Air de Philémon et Baucis* (Gounod). — Duquenne, *Air de la Part du Diable* (Auber).

ECOLES ACADÉMIQUES. — Nous apprenons qu M. Ferry, ministre de l'instruction publique e des beaux-arts, a accordé trois bourses de voyage de quatre cents francs chacune, pour être décernées, lors de la distribution des prix, aux élèves les plus méritants des écoles académiques de Lille.

LÉGION-D'HONNEUR. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos concitoyens, M. Wardavoir, Louis, capitaine au 98e régiment de ligne, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par décret du 5 juillet.

LES ASSISES. — On nous assure que les prochaines assises de Douai doivent être excessivement chargées. Prés de quarante affaires seront inscrites au rôle.

MENACES DE MORT. Hier soir, vers minuit, on a conduit à la permanence de police, un chanteur du café-concert Desmazières, rue Notre-Dame qui venait de menacer sa maitresse de lui brûler la cervelle.

Cet Othello de bas étage, nommé L..., a été trouvé nanti d'un revolver chargé.

La fille Claudine R... est aussi une chanteuse du même établissement.

Elle a été maintenue en arrestation.

Hier à minuit un procès verbal a été dressé contre un individu nommé C... belge d'origine, pour insultes et voies de fait à l'égard des employés du tramway de Lille à Roubaix.

Cette scène s'est passee entre le pont du Lion d'or et la station du Chevalier-Français.

UN TERRIBLE ACCIDENT

A MARCQ-EN-BARŒUL

Hier dimanche, à quatre heures du soir, on célébrait à Marcq-en-Barœul les funérailles de M. Duvosquiel, un des fondateurs de la musique municipale.

En revenant du cimetière, une foule considérable emplissait la rue, lorsqu'une voiture de boucher, appartenant à M. Farvarque, de Roubaix, et dans laquelle se trouvaient trois personnes, vint à passer. La musique effraya-t-elle le cheval ? nous ne savons trop, mais celui-ci partit au galop, et culbuta cinq ou six personnes, dont plusieurs musiciens.

Un fut tué raide, nous dit-on, et les autres plus ou moins blessés.

Voici des détails complémentaires qui nous arrivent sur ce malheureux accident :

« Vers six heures et demie du soir, la musique municipale de Marcq-en-Barœul, venait de rendre les derniers honneurs à M. Duvosquiel son trésorier, quand, arrivée près de l'estaminet du *Chalet*, elle fut rejointe par la voiture de M. Farvarque de Roubaix. Le conducteur, jeune homme de 18 ans, voulant traverser le cortége, lança son cheval qui attcignit quatre enfants.

» Un d'eux, le jeune Delava, qui venait de recevoir la veille son certificat de fin d'études primaires, fut culbuté et tué sur le coup, la roue du véhicule lui ayant passé sur la poitrine; un second, nommé Deldalle, fut atteint à la jambe; il put néanmoins se rendre à la pharmacie de M. Baelde, ou des soins lui ont été prodigués; le troisième, nommé Delerue, a eu la jambe brisée; le quatrième, Desplanques, fut atteint aux reins par les pieds du cheval.

» Le conducteur de la voiture, comprenant l'énormité de son imprudence, essaya de fuir, mais il en fut empêché par M. Henri Choquenet fils, qui le saisit et le livra au garde-champêtre.

» Cheval et voiture ont été mis en fourriére. »

RÉGION DU NORD

CALAIS. — On nous envoie les dépêches suivantes :

Calais, 9 juillet, 1 h. soir.

Le ministre de l'agriculture a été reçu par le maire et les autorités. Il s'est rendu en voiture à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une foule considérable.

En ce moment il visite le Concours agricole, les travaux du port et de la Gare maritime, qui doit être inaugurée samedi.

La ville et les navires du port sont pavoisés.

Ce soir, banquet de 200 couverts au théâtre: illuminations, concerts, feu d'artifice.

Calais, 9 juillet.

M. de Mahy, accompagné du jury, a parcouru les diverses sections du concours.

L'espèce chevaline est magnifiquement représentée par des spéciments de la race boulonnaise.

Le ministre a visité ensuite les travaux du bassin a flot, les doubles écluses et la digue. Les ingénieurs Guillin et Vétillard l'accompagnaient.

M. Delabie, conducteur principal des ponts-et-chaussées, a été décoré de la Legion d'honneur.

Le ministre est allé visiter une fabrique de tulle à Saint-Pierre-les-Calais.

La fête est favorisée par un temps superbe.

Calais, 9 juillet.

Le banquet de 200 couverts a été présidé par M. de Mahy : Le maire a porté la sante du président de la République. M. de Cornette, président de la Société d'agriculture, a remercié le ministre d'être venu et a réclamé le dégrèvement des impôts fonciers. L'éminent député de Calais, M. Ribot, a porté en termes délicats, un toast au ministre. Son discours, très éloquent, a été interrompu par de fréquents applaudissements. Il constate l'importance primordiale de l'agriculture; puis, comme rapporteur du budget, il a déclaré qu'un dégrèvement de l'impôt foncier était impossible cette année, mais que l'année prochaine, ce dégrèvement serait le premier à opérer. Il prend l'engagement de le réclamer énergiquement dès qu'il sera possible. La péroraison, très éloquente, a été couverte d'acclamations.

La réponse du ministre à ce discours a été également bien applaudie. Il a fait la même déclaration que M. Ribot, concernant l'impôt foncier. Il a promis de venir en aide à l'agriculture. Il a été frappé du progrés considérable fait par l'agriculture de nos régions et il a remarqué dans le concours des spécimens remarquables de toute nature, tels que chevaux, bestiaux et machines agricoles. M. de Mahy a remercié le maire de la ville de Calais pour son excellente réception; il a félicité M. de Cornette, président du Concours et a enfin porté un toast à l'agriculture du Nord. Le soir, belles illuminations dans toute la ville et splendide feu d'artifice.

DOUAI. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Marie Clause, élève de Mme Théry, vient d'obtenir le brevet de capacité, avec la mention très honorable et très bien.

HAZEBROUCQ. — La douane a capturé, hier, à la gare, un coffre-fort qui contenait dans ses flancs tout un assortiment de paquets de tabac de Moravie.

Ce coffre-fort, bien emballé dans une double caisse en bois, avait été expédié de Belgique en gare à Hazebrouck.

Dans l'après-midi, un jeune homme se présenta pour réclamer le colis, et le fit enregistrer au bureau d'expédition, en destination d'une gare des environs d'Amiens.

Les employés de la douane, qui étaient aux aguets l'arrêtèrent : mais il parvint à s'échapper, et déjà il avait gagné les prairies, lorsqu'il tomba entre les mains des gendarmes qui s'étaient mis à sa poursuite.

Le coffre a été saisi et le jeune homme écroué à la maison d'arrêt.

DOUAI. — Voici le résultat des courses de Douai : 1re course. — Prix d'ouverture. — 1er prix, *Ma cousine*, à M. Picquet ; 2e *Philo*, à M. Widier ; *Fanny*, à M. Dambricourt.

2e course. — Prix des dames. — 1er prix, *Huques*, à M. Moreau ; 2e, *Romont*, à M. de Briailles ; 3e, *Eucalyptus*, à M. de la Motte.

3e course. — Steeple-chase militaire. — 1er prix, *Porte*, à M. Trinquesse, du 2e régiment d'artillerie ; 2e, *Absinthe*, à M. Levillon, du 11e chasseurs.

4e course. — Prix du Moulin, 1er *Farah*, à M. Delattre ; 2e, *Facteur II*, à M. Luzzani ; 3e, *Albinio*, au haras de Cercamp.

5e course. — Prix des tribunes : 1er, *Sans nom*, à M. Frevat ; 2e, *Remoulade*, au haras de Cercamp.

6e course. — 1er *Tambourin*, à M. Stern ; 2e *Erreur*, à M. Hudson ; 3e, *Noirmoutiers*, M. de Jumillac.

LOURCHES. — Un bureau télégraphique sera ouvert à Lourches, à dater du 10 juillet courant.

DUNKERQUE. — M. Lemoine, colonel du 110e, vient d'être nommé général de brigade et le docteur Duriau, adjoint, est créé chevalier de la Légion d'honneur.

La première de ces distinctions a été accueillie avec sympathie par la population, mais la seconde est l'objet des commentaires les plus divers.

On va jusqu'à dire que, dans un temps prochain le docteur Duriau remplacerait le Maire actuel, M. Lebleu, peu en odeur de sainteté auprès de son patron actuel, M. Trystram, député.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Bourgois-Cardon**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Adelaide Caroline Cardon**, décédée à Roubaix, le 9 juillet 1882, dans sa trente-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 11 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue La Fontaine, 9.

Les amis et connaissances de la famille **Décarpentrie**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Jeanne-Pauline Décarpentrie**, décédée à Croix, le 9 juillet 1882, à l'âge de 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange, qui auront lieu le mardi 11 courant, à 5 heures 1/4, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Roubaix, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille **Loernis-Tissens**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Virginie Loernis**, décédée à Roubaix, le 9 juillet 1882, à l'âge de 2 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mardi 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le jeudi 13 juillet 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Louise Descamps**, épouse de Monsieur **Louis Fremaux**, décédée à Mouveaux, le 4 février 1879, dans sa 34e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire de 1re Classe sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 12 juillet 1882, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis-Joseph Picavet**, caporal au 1er régiment de zouaves, décédé à Guelma (Algérie), le 9 juillet 1881, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

VOL CHEZ UN CHANGEUR A LIÉGE. — Un vol d'une audace inouïe a été commis vendredi à 3 heures 1/2 de l'après-midi, dans le bureau de change de M. Latour Depas, place Saint Lambert, au coin de la petite rue Maillard, à Liége. Un individu bien mis se promenait depuis quelque temps devant l'étalage de billets de banque et de pièces d'or de M. Latour, lorsque tout à coup il brisa, à l'aide d'un énorme pavé enveloppé dans un journal, l'épaisse glace qui le séparait de l'objet de sa convoitise. Le voleur passa la main dans le vaste trou qu'il venait de faire, s'empara de 2,200 marcs, près de 3,000 fr., et s'enfuit à toutes jambes par la rue Maillard.

M. et Mme Latour-Depas, qui se trouvaient dans le bureau et qui heureusement n'avaient pas été blessé par le bris de la glace, se précipitèrent sur la porte en criant : au voleur! Le coup avait été si rapidement exécuté que, quoiqu'il y eut beaucoup de monde devant les étalages du *Louvre*, c'est à peine si on s'était aperçu de l'événement. Heureusement, un ouvrier, voyant un individu s'enfuir et entendant les cris poussés par d'autres personnes, se jeta sur le voleur et le terrassa. Avec l'aide de passants, on le conduisit au commissariat de police du centre, ou le hardi coquin fut immédiatement fouillé. On retrouva sur lui la somme entière, qui venait d'être si audacieusement volée.

Cet individu était également nanti d'un attirail complet de voleur : cinq passe-partout, un rat de cave, un couteau-poignard avec double lame, dont l'une en scie. La police le conduisit à la permanence, où il fut déposé dans une salle d'arrêt. Quoiqu'il ne voulut rien répondre aux questions qu'on lui posait, ce voleur fut immédiatement reconnu par un de nos habiles policemen, pour un nommé Christian Plister, âgé de 42 ans, Prussien d'origine, né à Weichendorf, tailleur de profession, qui avait été arrêté, il y a cinq ans, à Liége, rue de l'Epée, n° 8, pour fabrication de fausses monnaies.

Pendant qu'on était allé chercher des personnes qui l'avait connu à cette époque, Plister, laissé seul dans la salle d'arrêt, se pendit à l'aide d'une bande de toile qu'il portait aux pieds. Quand on pénétra dans son cachot, il avait déjà perdu connaissance, mais à force de soins on le fit revenir à lui, et pour empêcher le renouvellement de cette tentative, on lui mit la camisole de force.

TOURNAI. — *Affaire Bernard.* — Il paraît, dit l'*Etoile*, que M. Bourgeois a reçu pour mission, non-seulement de recevoir le chanoine Bernard à son arrivée à Santander, de lever les difficultés qui pourraient surgir à l'occasion du transfert de l'extradé à travers l'Espagne et la France, mais encore et tout spécialement de l'empêcher de communiquer avec des personnes étrangeres, quelles qu'elles soient.

VISÉ. — On écrit de Visé, le 7 juillet : « Un grand malheur est arrivé au four à chaux Dossin, samedi, entre 4 et 5 heures de l'après midi. Une partie de rocher s'est écroulée et est venue pulvériser la tête d'un malheureux ouvrier qui travaillait au bas de ce rocher. C'est un nommé Jean Lhoesl, célibataire, âgé de 25 ans, habitant Richelle. Il était l'unique soutien de sa pauvre vieille mère infirme. »

FAITS DIVERS

LES LIONS EN DÉTRESSE. — Dans la soirée d'avant-hier, vers neuf heures, la voiture de la ménagerie Pezon, contenant dix lions, traversait le boulevard Saint-Germain, quand, tout à coup, près du square Cluny, un des essieux se rompit.

Les animaux, projetés les uns sur les autres, se mirent à pousser des rugissements épouvantables, faisant hennir les chevaux des tramways et des voitures qui passaient à ce moment.

Force fut au conducteur de laisser le véhicule en place. Il a passé la nuit sur le boulevard, sous la garde de deux employés de la ménagerie.

Hier, l'essieu étant réparé, il a pu être emmené.

Voilà le deuxième accident dont, à de courts intervalles, M. Pezon est victime.

On se rappelle que, récemment, un lion amené dans une des voitures de la ménagerie, avait voulu se jeter sur le cheval qui le trainait.

— UNE VACHE ENTÊTÉE. — Curieux spectacle au pont d'Austerlitz, où était arrivée une vache échappée de l'abattoir de Villejuif, poursuivie par des garçons bouchers et des gardiens de la paix. Sur le pont, un cocher de fiacre lui barra le passage en plaçant sa voiture en travers de la chaussée.

La vache, devant cet obstacle, fit un crochet, et, au lieu de retourner sur ses pas, s'élança vers le parapet, le franchit d'un bond et tomba dans la Seine, où elle se mit à nager au fil du courant.

Des mariniers la rattrapèrent, l'amarrèrent avec des cordages, et la ramenèrent sur la berge.

REVUE DES MODES

C'est par myriades, comme les étoiles, qu'apparaissent à l'horizon de notre coquetterie les plus jolies créations que jamais la mode ait fait naitre. Une fantaisie sans limites préside à l'organisation de nos toilettes ; et comme la Française, la Parisienne surtout, a le goût très sûr et beaucoup d'originalité dans l'esprit; elle combine des arrangements qui sont pleins de charmes.

On peut dire que tout ce qui est joli peut se porter et que l'on voit des robes de tout genre, des vêtemens de cent coupes différentes et des chapeaux de toute forme. Seulement, il y a toujours certaines nouveautés qui font loi.

Dans ce moment, la soutache nous envahit. On ne voit que soutache et nous pouvons augurer de cet engouement que nos costumes d'hiver en seront couverts. Donc, si vous avez du temps et si vous aimez ce genre de broderie, préparez-vous, non pas seulement une jaquette, mais une jupe soutachée.

Voyez le charmant modèle qui vient de paraître. Il est en drap bleu Jean-Bart, brodé en soutache de mohair noir ; il se compose d'une jupe fausse, en soie, terminée par un petit volant plissé. Au-dessus de cette jupe, on en pose une seconde presque tendue, toute brodée de larges motifs en ifs ; une tunique courte, plutôt une simple draperie, s'enroule dans le haut de la jupe et fournit une sorte de nœud tombant par derrière. Le vêtement, c'est notre chère et mignonne jaquette que l'on baptise de tant de noms : jaquette Handicap, Magyar, Hongroise, Hussarde et bien d'autres encore, et qui semble emprunter à chacun de ces baptêmes une élégance nouvelle, une correction plus parfaite. Voilà le costume-type pour cette vie en plein air qui commence déjà et que l'on doit mener, malgré vent et marée, jusqu'au commencement de l'hiver. Avec ce costume, on est élégante et chaudement vêtue.

Mais ne croyez pas pour cela que nous ne nous préoccupons pas des toilettes légères, aux teintes si fines, aux tissus si délicats qu'on peut les comparer aux pétales d'une fleur. Pour les belles journées ensoleillées, pour les fêtes brillantes du sport, pour ces réunions exquises auxquelles la vie de château vous convie, nous avons en réserve des merveilles de coloris, d'élégance, de goût.

Voici une toilette en corah de Indes, où grimpent, s'enlacent et éclatent de larges pivoines qu'on dirait peintes par Jeannin, l'ami des fleurs, celui qui en comprend le mieux les délicatesses infinies et les suavités mystérieuses. Les pivoines rouges et roses sont merveilleusement mises en lumière par un fond d'étoffe écrue. Sur une jupe de soie écrue très légère, s'étagent deux bouffans de corah fleuri ; au bord de la jupe serpentent deux volans badinés en velours gros vert, faits chacun en étoffe double. Deux paniers bordés de velours gros vert et un pouf léger forment tunique. Comme vêtement, encore et toujours une jaquette, de genre roumain celle-là. Elle est en drap vert formant trois créneaux sur son contour : deux sont fournis par les côtés de dos et le troisième par les deux morceaux de dos réunis. Comme garniture, un large galon de soie bordant la basque et surmonté de petits galons ronds. Tout le style de cette jaquette est dans un plastron de velours rapporté sous les bords où il se boulonne à l'aide de petites billes de passementerie. Deux larges entre-deux en broderie de soutache forment hausse-col au cou et au bord inférieur. Est-ce assez coquet, assez « jolie femme » ?

Il est bien entendu que l'on peut, avec cette jupe dont nous venons de parler, porter aussi bien un casaquin de dentelle ou un corsage du même genre que le costume, en corah fleuri avec ornements de velours.

Puisque nous parlons casaquin de dentelle, disons bien vite que rien ne sera mieux ni plus agréablement porté à la campagne ou à la mer par ces journées accablantes où tout vêtement est trop lourd. On les fait ajustés ou flottants, doublés de soie légère de même couleur que la dentelle.

Quelle poésie dans ce tissu transparent, sous lequel miroite un surah soyeux et dans ces flots de dentelle foisonnant en collerette, en jabot et tout semés de coques de ruban ! Bien sûr, ces adorables vêtements seront le succès de la saison !

Dentelles et broderies sont reines du moment. Quelles jolies combinaisons elles permettent! Mais, sans nous perdre dans les caprices charmants d'une mode ultra élégante, arrêtons-nous au côté pratique qui vous intéresse plus généralement.

Si vous faites des robes de zéphyr, soit uni, soit écossais, vous pouvez y mêler de la dentelle ou de la broderie écrue tant qu'il vous plaira.

Nous avons réuni tout un choix de charmants modèles de toilettes simples que nous vous offrons aujourd'hui et qui vous donneront une idée exacte de la façon dont vous pouvez faire entrer la broderie dans la confection de vos costumes d'été. Tous ces modèles, d'un bon goût parfait, sont des types bien simples et d'une exécution facile. Ils conviennent aussi bien à la toute jeune fille qu'à la grand'maman, et leur application dépend de la couleur dont on choisit l'étoffe.

Comme vêtement, rien de nouveau à signaler. Des douillettes de toutes sortes en soie changeante et en cachemire de l'Inde de couleur neutre ou vive, selon qu'on est plus ou moins élégante ; des mantelets en dentelles ruisselants de jais, en grenadine brochée de velours, en satin merveilleux, en sicilienne, les uns à longs pans, d'autres noués au creux de la taille; puis des corsages ajustés, en satin ou en cachemire noir, tout ronds à la basque, très courts, garnis de dentelle plissée sur laquelle retombent des pampilles de jais.

La lingerie nous offre des merveilles d'invention ; mais il est impossible de rendre les mille et une manières dont on étage les dentelles et les broderies. Comme ornement, la broderie de Palerme fait fureur. Tous les trousseaux ont par douzaines des objets garnis de cette broderie coquette.

Pour l'été, on fera beaucoup de corsages de dessous taillés à chale, avec de fines draperies de nansouk ou de batiste légère formant fichu coulissé et plissé le long de l'échancrure; avec les robes ouvertes, ce genre de corsage est très-coquet.

Les matinées ne varient guère; elles sont surtout remarquables par la richesse de garnitures et des tissus : on en fait en brocart ancien, à grosses fleurs, toutes moussues de fine dentelle.

Quant aux chapeaux, c'est autre chose. Prises d'un accès de passion champêtres, nos modistes font des capotes minuscules en osier natté, de véritables paniers comme on en voit dans les éventaires de nos marchandes de la halle, dans les fermes, partout. C'est le même osier, le même travail et cela se vend un prix fou. Comme garniture, rien qu'une paire de brides et un bouquet de fruits ou de fleurs; point d'apprêt, point de doublure et nous connaissons une grande maison qui a vendu un de ces chefs-d'œuvres de simplicité rustique pour la modique somme de cent quatre-vingt francs. Chère simplicité! Nous avons dans le même genre le chapeau *Mouvnay*, tout en foin, foin frais et foin sec, embaumant l'air de ce parfum si cher à nos élégantes et d'un aspect original au possible. Ce n'est pas une imitation de foin, mais du beau foin vert et brun comme on le voit en bottes dans les champs à l'époque de la fenaison. C'est bien la plus jolie coiffure qu'on puisse rêver pour une jeune tête blonde: point de ruban, point de dentelle, rien qu'une touffe de fraises, une grappe de groseilles ou une branche de cerisier.

Après ces coiffures paysanes, une place à ce chef-d'œuvre d'élégance, d'un charme tout sentimental. Il est en paille anglaise très-fine doublé d'un satin blanc crêponné, tout nouveau. Tout près du bord s'étend la plus jolie des colombes, d'une blancheur immaculée, parée d'un fin collier de strass. Une belle plume amazone également blanche cache les bords du chapeau à droite. Dire ce qu'il y a de poésie et d'élégance dans cette coiffure étrange est impossible. Il semble que ce chapeau coiffera délicieusement ces mélancoliques beautés à l'œil rêveur, au visage calme, que le Nord voit particulièrement éclore, telles que la princesse de Galles et la princesse Dagmar.

Pour finir, un mot des gants de soie qui feront fureur cet été. Ils n'ont rien enlevé à la vogue des gants « Mousquetaires » mais ils ont une note plus excentrique et surtout répondent mieux à ce besoin d'assortir de tous points les parties d'un costume.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

LE BOMBARDEMENT D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 10 juillet, 11 h. 55 matin.

Lord Seymour a envoyé hier soir, un ultimatum à Arabi, dans lequel il déclare qu'il bombardera Alexandrie dans 24 heures, si les forts ne sont pas évacués.

Il a informé ce matin l'amiral français que tous les nationaux français, avec les consuls, s'étaient embarqués à la suite d'un accord antérieur établi avec les Anglais.

Alexandrie, 10 juillet, 2 h. soir.

Lord Seymour a annoncé au Gouverneur d'Alexandrie que le bombardement commencerait demain matin, 11 juillet.

Le consul anglais a écrit à Ragheb-pacha pour annoncer la suspension des relations diplomatiques, et à Dervisch pour le rendre responsable de la sécurité du khédive.

Tous les détails du bombardement sont réglés depuis hier entre lord Seymour et les commandants des divers vaisseaux anglais.

Les travaux Egyptiens

Alexandrie, 10 juillet, 12 25 matin.

La flotte française ira à Port-Saïd. Le bruit répandu sur la reprise des travaux égyptiens n'est pas confirmé. Mais on croit que l'Angleterre veut influencer la Porte pour l'empêcher de persister dans ses manœuvres dilatoires.

La note collective

Constantinople, 10 juillet, 12 h. 45, m.

Les ambassadeurs sont autorisés par leurs gouvernements respectifs à faire quelques changements de rédaction dans la note collective qui doit être envoyée au Sultan.

La conférence se réunira aujourd'hui ou demain au plus tard pour se concerter sur la présentation de la note collective. En cas de refus de la part du Sultan, M. de Noailles et Lord Dufferin insisteront pour la discussion immédiate d'un autre mode d'intervention.

La réunion de la droite légitimiste

Paris, 10 juillet, 2 h. 45 m. soir.

La droite légitimiste vient de se réunir. Voici le procès-verbal de la réunion : Plusieurs membres ont décidé qu'ils participeraient à la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire.

On s'est occupé ensuite de l'attitude qu'il conviendrait de prendre lors de la discussion des crédits relatifs à l'armement de la flotte. La réunion se rappelle comment M. Ferry engagea la guerre de Tunisie et, rapprochant le silence dont s'entoure le gouvernement de celui qu'il a pratiqué l'année dernière sur la question tunisienne, elle décide qu'on ne peut pas s'engager à voter les crédits.

La droite se réunira demain avant la séance.

La prétendue réorganisation judiciaire.

Paris, 10 juillet, 3 h. 45, soir.

Le contre-projet que M. Ribot se propose de déposer lors de la discussion de la réorganisation judiciaire, aura pour base la liste de présentation des candidats au garde des sceaux, sur laquelle la chancellerie déterminerait son choix. Cette liste serait dressée par un corps électoral spécial.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(*Service télégraphique particulier.*)

Séance du lundi 10 juillet 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Bruits de couloirs

Les couloirs ne présentent presque aucune animation.

On croit que la commission relative au crédit demandé pour les armements maritimes, ne sera pas nommée aujourd'hui.

La séance

La séance est ouverte à 2 h.

La destruction des loups

La Chambre adopte en 2e délibération : 1° le projet ; 2° la proposition de loi de M. Cunéo d'Ornano, relatifs à la destruction des loups.

Les routes nationales

Elle adopte ensuite en 2e délibération le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux travaux d'amélioration des routes nationales.

Code de commerce

Elle adopte également en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier plusieurs articles du livre II du code de commerce.

L'interpellation sur la mairie centrale de Paris

M. BRISSON communique une demande d'interpellation faite par M. Blancsubé, sur la mairie centrale de Paris.

M. BLANCSUBÉ, insistant, reproche au ministre de l'intérieur de ne pas tenir compte de sa promesse.

La remise de cette interpellation à huitaine est adoptée par 298 voix contre 56.

L'enseignement primaire et secondaire

L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième délibération sur : 1° le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé; 2° la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des garanties de capacité des directeurs et des professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire.

M. MAZE dit que la commission a fait une concession au ministre en lui laissant le droit de visiter les établissements secondaires libres. Mais il reste en désaccord avec lui sur plusieurs points. Le certificat d'aptitude pédagogique est maintenu. Or ce certificat est un détour pour arriver à une autorisation préalable. La licence est un stage dont les garanties sont suffisantes.

L'orateur critique aussi l'article 2 du projet. Il dit que le résultat de cette loi sera la ruine des écoles laïques et fera l'avantage des établissements religieux.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 10 juillet

Présidence de M. LE ROYER.

Bruits de couloirs

La commission relative aux secours à accorder aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve et de l'armée territoriale, pendant l'absence de leurs chefs, a nommé président M. le général Duboys de Fresney ; secrétaire, M. Guyot-Lavaline, et rapporteur, M. le colonel Ménadier.

La Commission rel